

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2014

MODULATION CONTRIBUTIONS ENTREPRISES - (N° 1874)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

M. Sansu, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence : en l'état du texte, l'alinéa 14 est redondant avec les alinéas 15 et 16.